



LYCÉE
Balzac
TOURS

Lycée BALZAC
36 Rue d'Entraigues
37 013 TOURS Cédex 1

Téléphone : 02-47-605-606
Fax Intendance : 02-47-605-612

REGLEMENT DE CONSULTATION

Ce présent règlement de consultation s'applique pour les marchés suivants :

- *marché de produits surgelés*
- *marché de viande fraîche de bœuf, veau, porc*
- *marché de volailles*
- *marché de charcuterie, salaisons, de jambon et épaule de porc*
- *marchés de fruits et légumes frais*
- *marchés de boissons, de conserves, fruits secs et produits d'épicerie*
- *marchés de produits laitiers, œufs, et ovoproduits*
- *marché de produits biologiques*

**MISE EN CONCURRENCE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE :
SELON L'ARTICLE 27 DU DÉCRET DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS**

**ACCORD CADRE MULTI- ATTRIBUTAIRES
(article 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015) sans minimum mais avec un
maximum de 90 000.00 € HT**

**Exécution des accords cadres par l'émission de bons de commandes
(article 80 du décret du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics)**

POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée BALZAC représenté par Monsieur le Proviseur,

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée BALZAC

ARTICLE 1 : OBJET

La présente consultation est relative aux marchés suivants :

- marchés de produits surgelés.
- marché de viande fraîche de bœuf, veau, porc.
- marchés de volailles.
- marchés de charcuterie, salaisons et de jambon et épaule de porc.
- marchés de fruits et légumes frais.
- marchés de boissons, de conserves, fruits secs et produits d'épicerie.
- marchés de produits laitiers, œufs et ovo produits.
- marchés de produits issus de l'agriculture biologique .

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Mode de consultation

La présente consultation est établie conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'exécution des prestations fera l'objet d'un accord cadre multi attributaire (article 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015), et réalisée en vertu de l'article 80 du décret du 25 mars 2016 par l'émission d'un ou plusieurs bons de commande sans minimum mais avec un maximum de 90 000.00€ HT ; le paiement sera effectué à 30 jours par mandat administratif sur présentation de la facture.

Les titulaires des différents marchés (accords- cadres) se verront attribuer les bons de commande dans les conditions définies au C C A P.

2-2 Décomposition de la consultation :

- marché N° 1 : produits surgelés
 - lot 1-1 : fruits et légumes
 - lot 1-2 : viandes
 - lot 1-3 : poissons surgelés et élaborés
 - lot 1-4 : glaces et pâtisseries
 - lot 1-5 : produits élaborés

- marché N° 2 : viande fraîche de bœuf, veau, porc
 - lot 2-1 : bœuf
 - lot 2-2 : veau
 - lot 2-3 : porc
 - lot 2-4 : agneau

- marché N° 3 : volailles : sans allotissement

- marché N° 4 : charcuterie, salaisons, jambon, épaule de porc : sans allotissement
- marché N° 5 : fruits et légumes frais
 - lot 5-1 : légumes
 - lot 5-2 : fruits
 - lot 5-3 : légumes 4^{ème} gamme
 - lot 5-4 : légumes 5^{ème} gamme
- marché N° 6 : boissons, conserves, fruits secs et produits d'épicerie
 - lot 6-1 : condiments, corps gras et bases culinaires
 - lot 6-2 : conserves
 - lot 6-3 : desserts et produits à garnir
 - lot 6-4 : épicerie sèche
 - lot 6-5 : boissons et alcools
 - lot 6-6 : biscuiterie
- marché N° 7 : produits laitiers, œufs, et ovoproduits
 - lot 7-1 : lait, beurre , crème
 - lot 7-2 : œufs et ovoproduits
 - lot 7-3 : fromages et spécialités fromagères
 - lot 7-4 : yaourts et desserts lactés
- marché N° 8 : produits issus de l'agriculture biologique
 - lot 8-1 : lait, beurre, œufs, fromages, yaourts
 - lot 8-2 : viande de bœuf
 - lot 8-3 : épicerie
 - lot 8-4 : fruits et légumes
 - lot 8-5 : légumes 4^{ème} et 5^{ème} gamme
 - lot 8-6 : porc et charcuterie
 - lot 8-7 : volaille

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs marchés et/ ou lots

2-3 Durée de l'accord cadre : les accords - cadres sont passés pour une période de deux années non renouvelable, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

2-4 Délais de validité des offres : les candidats restent engagés dans leur offre dans les 120 jours qui suivent la date limite de dépôt des offres.

2-5 Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable par chaque candidat, et est compris dans l'avis de publicité, en pièces jointes

IL COMPREND :

- le présent règlement de consultation, commun à l'ensemble des marchés
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), pour chaque marché : l'attention des candidats se portera plus particulièrement sur l'ajustement des prix et sur leur modalités : calendrier notamment (article 4-13 des différents CCAP.)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), pour chaque marché
- le recensement des besoins et le bordereau des prix unitaires
- le certificat attestant la non présence d'O-G-M (organismes génétiquement modifiés).
- La grille de vérification des documents qui est à retourner avec votre offre

ARTICLE 3 : PRESENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI des OFFRES

3-1 Pièces concernant l'offre :

Les offres seront rédigées en langue française.
Elles seront exprimées en euros (€).

NB : les variantes ne sont pas admises ;

Les offres présentées devront être formulées par lots tels qu'ils sont déterminés par les tableaux recensant les besoins ; les offres peuvent porter sur plusieurs lots mais toute offre portant sur un lot incomplet sera refusée.

Chaque offre devra être calculée ligne par ligne ; *aucune ligne ne devra être supprimée sous peine d'invalidité de l'offre.*

Les offres seront impérativement établies sur les tableaux recensant les besoins qui correspond au document *concernant le bordereau de prix et la remise sur catalogue* et qui sont joints au cahier des charges.

3-2 Pièces concernant la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les candidats devront utiliser les formulaires DC1, DC2, disponibles sur le site internet www.minefi.gouv.fr .

Concernant plus particulièrement le DC2 , il devra être fourni pour chaque lot de la consultation

Les rubriques suivantes devront être renseignées :

- Rubrique E : déclaration appropriée de banques ou preuves d'une assurance pour les risques professionnels
- Remplir la rubrique E1
- Rubrique F : indiquer les principales livraisons effectuées en 2017, et si le destinataire était un établissement public ou privé

En résumé sont à joindre impérativement :

- le bordereau des prix unitaires, signé et identifié par le cachet de l'entreprise.
- catalogue des prix s'il en existe un.
- lettre de candidature DC1, datée et signée.
- déclaration du candidat DC2
- les agréments sanitaires nécessaires
- certificat attestant la non présence d'OGM dans les produits, daté et signé.

- la grille de vérification, signée, qui atteste de l'envoi de ces documents.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Prix de base initial : Les candidats établissent leur proposition par lot et les prix sont indiqués pour chaque article, (en conformité avec l'unité de conditionnement demandée) et, pour la totalité du lot. Les prix unitaires sont établis HT et s'entendent franco de port et d'emballage.

ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES

Les propositions seront placées sous enveloppe cachetée :
L'enveloppe portera la mention :

MARCHE PUBLIC ET LA DENOMINATION DU MARCHE.....

PROCEDURE ADAPTEE

NE PAS OUVRIR AVANT LE 14 Septembre 2018...

- **Les offres** devront être envoyées par poste *et en recommandé avec accusé de réception* à l'adresse suivante : Lycée BALZAC
Service Intendance
36 Rue d'Entraigues
37013 TOURS cedex 13

Avant le vendredi 14 Septembre 2018 à 12 heures, date et heure de réception ;

- **Les offres** pourront également être déposées directement au service Intendance du Lycée, où elles seront enregistrées avant les mêmes dates et heures limites que ci-dessus.

ATTENTION : - les fournisseurs devront tenir compte des délais postaux ;
- les services de l'Intendance sont ouverts du lundi au vendredi inclus de 9h à 12 h et de 14h à 17h.

- **Les offres** pourront également être déposées, par voie dématérialisée, via le profil acheteur du lycée, sur le site de l'AJI à l'adresse suivante : www.aji-france.com

ARTICLE 6: OUVERTURE DES PLIS , EXAMEN DES OFFRES

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères suivants :

Critère N° 1 : prix proposé : 45 %

Critère N° 2 : valeur qualitative de l'offre : 45 %

Critère N° 3 : logistique et qualité du service : 10 %.

Le critère N° 1 sera apprécié en fonction des sous critères suivants :

- prix indiqués sur le bordereau de prix
- remise effectuée sur catalogue par lequel le pouvoir adjudicateur pourra choisir des produits pour comparaison des remises pour chaque offre ; **chaque candidat s'engage dans ce cas à fournir, en tant que de besoin, son catalogue.**

Le critère N° 2 sera apprécié en fonction des sous critères suivants :

- conformité des produits : qualité nutritionnelle et diététique du produit : nombre de fiches techniques et descriptives fournies (marque, dénomination de vente, ingrédients : ***il est conseillé de fournir les fiches produits***
- démarche qualité (traçabilité, labels, certifications,)

Le critère N° 3 sera apprécié en fonction des sous critères suivants :

- modalités et délais de livraison : rapidité et disponibilité du fournisseur
- qualité du service : références commerciales, conseillers techniques, supports commerciaux.
- service après vente : passage commerciaux.

NB : le candidat devra fournir tout document permettant une juste appréciation de son offre, relativement aux critères et sous critères visés aux N° 2 et N° 3

ARTICLE 7: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Attention : le Lycée sera fermé du 14 Juillet 2018 au 26 Août 2018 inclus

Pour tous renseignements complémentaires, d'ordre administratif, les candidats devront en faire la demande par mail à l'adresse suivante : **jean-louis.belgrand@ac-orleans-tours.fr**

Pour tous renseignements complémentaires, d'ordre technique, les candidats devront en faire la demande par mail à l'adresse suivante : **patrick.fonteneau@regioncentre.fr**

ATTENTION : aucun renseignement ne sera fourni par téléphone.

Des renseignements peuvent être fournis, par mail, à toutes les entreprises qui ont téléchargé leur dossier : date limite de demandes de renseignements : le vendredi 07 septembre 2018 à 16 h.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A CHAQUE MARCHE

Droit et langue : en cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Attribution de juridiction : la juridiction compétente en cas de litige ayant pour objet l'exécution du présent contrat ou marché est le Tribunal Administratif du siège du Lycée.

Echantillonnage : l'établissement public **peut être** amené à demander un échantillonnage de produits pour analyse de l'offre, en cours de marché, dans le but de tester un produit du marché, ou d'essayer un produit nouveau.

Statistiques : le candidat retenu sera capable de fournir lors de la demande de l'acheteur public, les données d'achat : statistiques de vente par articles achetés en marché ou non, globalisé, pour la période demandée.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Les candidats non retenus seront informés par courrier

Les candidats retenus : 2 phases :

1^{ère} phase : les candidats retenus recevront la notification du marché signé par le pouvoir adjudicateur (formulaire ATTRI 1) , ainsi que copie des offres (BPU) des candidats (sous réserve de production par le candidat des documents demandés).

2^{ème} phase : les candidats retenus feront parvenir leurs offres valant alors acte d'engagement en retournant le BPU signé en tout état de cause avant le 1er décembre 2018.

Le marché débutera obligatoirement à la date prévue dans l'article 2-3 du présent règlement de consultation soit au premier janvier 2019

Fait à TOURS le 27 juin 2018 , en un seul original.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Le Proviseur,



Vincent CALENTIER

